

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

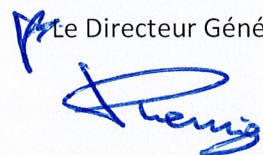
Spécialité Neurologie
Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	M. SOWANOU	Arlos
2	M. ZOSSOU	Martial Hermann Paul

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le

15 DEC. 2023

 Le Directeur Général

Patrice RENIA
Directeur de la Démographie
et Accompagnement
des Professionnels de la Santé